

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 30/06/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 30/06/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 30/06/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20250623-2025JUN23_221-DE
	7.5.5	Subventions accordées aux associations

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

18

Séance Publique ordinaire du **23 juin 2025**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, à 19H, le vingt-trois juin *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 13 juin 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Ghislain de FLAUJAC
Mme Laurianne DUCASSÉ
M. André GALOIX
M. Frank GOBBATO
Mme Françoise LACAPERRE
M. Patricia MARROCQ
M. François-Xavier ROUX

Ont donné procuration :

M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Christiane PREVITALI
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
M. André GALOIX à M. Xavier BALLENGHIEN
Mme Françoise LACAPERRE à M. Jean-Yves DELACOSTE
M. Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC
M. François-Xavier ROUX à Mme Claire TRAMOND

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Mme Émilie SARRAN

Objet : Tennis Club Lectourois – Proposition d'attribution d'une subvention exceptionnelle

RAPPORTEUR : Éric MATTIUSSI, Adjoint au Maire chargé du sport, de la jeunesse et de l'éducation.

Lors de sa séance du 31 mars dernier, le **Conseil Municipal** a alloué au Tennis Club Lectourois, une subvention d'un montant de 3 000 €, au titre de son fonctionnement pour l'année 2025.

Suite aux divers désagréments subis par le club durant les travaux de couverture des terrains, celui-ci a connu une nette baisse des licenciés et se trouve désormais dans une situation financière fragilisée.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'accorder au Tennis Club Lectourois, une subvention exceptionnelle de 5 000 €, en 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,



La Secrétaire de séance,
Émilie SARRAN

Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le **30 JUIN 2025** et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 30 JUIN 2025